

# Les vigies du Saint-Laurent : surveillance et défense maritimes en Nouvelle-France

*Tommy Simon PELLETIER<sup>1</sup>*

Le fleuve Saint-Laurent représente, depuis des millénaires, une voie de pénétration dans le continent nord-américain unique et largement empruntée par les Amérindiens, les Européens et les Canadiens<sup>2</sup>. Au fil du temps, de nombreux navires s'y sont aventurés depuis son embouchure que les géographes situaient autrefois au cap des Rosiers<sup>3</sup>. Bien des tragédies sont survenues le long de ses côtes, car ses bancs, ses courants, ses brouillards et ses pointes rocheuses qui s'avancent subrepticement dans l'eau ont constitué autant de dangers pour les navigateurs. Ces dangers ont notamment contribué à ralentir et même à anéantir des flottes anglaises qui tentaient d'atteindre Québec. Le Saint-Laurent a ainsi tenu lieu de première ligne de défense de la capitale de la Nouvelle-France.

Ces dangers ne pouvaient toutefois assurer à eux seuls ni la défense du Saint-Laurent ni le déploiement de navires de guerre pour patrouiller dans son cours. Des systèmes de protection et de communication ont donc été mis en place sur ses rives en aval de Québec. À ce jour, peu d'études se sont intéressées à ces structures. Dans cet article, nous nous penche-

rons sur trois types d'installations déployées lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748 : les feux de signaux d'alarme, les postes de vigie (vedette ou découverte) et les cajeux d'artifice. Certaines installations ont même été réutilisées lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Ces systèmes de défense furent pensés et mis en place par les gouverneurs Roland-Michel Barrin de La Galissonière et Charles de La Boische de Beauharnois, avec le concours de l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry et de l'intendant Gilles Hocquart. Nous examinerons chacun de ces types d'installations en fonction de leur localisation et de leur historique d'utilisation, afin de mieux comprendre le système défensif qu'ils constituaient. En dernier lieu, nous nous pencherons sur les vestiges archéologiques qui pourraient en subsister.

## **1. Les feux de signaux d'alarme**

Dès le déclenchement de la guerre de Succession d'Autriche opposant notamment la France et la Grande-Bretagne, l'intendant Gilles Hocquart et le lieutenant du roi Jean-Baptiste de Saint-Ours Deschaillons décident de doter la colonie d'un système de communication rapide<sup>4</sup>. Il servirait à alerter le gouvernement ainsi que les habi-

tants des côtes de l'arrivée de navires ennemis dans le fleuve. Pour ce faire, un réseau d'installations a été implanté sur la rive sud, de l'île Saint-Barnabé, au large de Rimouski, jusqu'à Québec (figure 1).

À la fin du printemps 1744, Jean-Baptiste D'Amours dit de Plaine et Philippe-Marie d'Ailleboust de Cerry, deux Canadiens, sont dépêchés sur plus d'une vingtaine de sites le long de la rive sud du fleuve<sup>5</sup>. Ils y marquent des emplacements où ils installent des structures destinées à accueillir de grands feux capables de produire, la nuit, de grandes flammes, et, le jour, une abondante fumée visibles d'une installation à l'autre<sup>6</sup>. Leur travail est facilité par les habitants qui leur fournissent vivres, voitures d'eau et de terre, et main-d'œuvre. Jusqu'en 1748, de Plaine demeure responsable du fonctionnement de ces diverses installations et il les inspecte à plusieurs reprises<sup>7</sup>.

Le système de défense, qui n'est en fonction que durant la période estivale, est relativement simple. Dès qu'un navire ennemi est repéré, un feu de signal est allumé. Les feux en amont et en aval sont allumés à leur tour, et le

signal se transmet ainsi jusqu'à Québec<sup>8</sup>. Pour éviter les fausses alertes, on interdit aux habitants de faire des feux sur les grèves et sur les pointes. Le poste qui détecte la présence ennemie doit dépêcher promptement un messenger pour faire part de ses observations au gouvernement. Ces signaux alertent également les habitants des diverses localités riveraines et les invitent à se réfugier avec leurs vivres et leurs bestiaux dans des cabanes et des enclos préalablement aménagés dans la partie arrière de leur terre<sup>9</sup>. Les hommes en état de se battre doivent converger immédiatement vers Québec avec leurs armes et des vivres pour un mois afin de renforcer la défense de la ville<sup>10</sup>. Enfin, les capitaines de milice ont pour mots d'ordre d'arrêter les Anglais qui mettent pied à terre et de saisir les lettres destinées aux autorités pour les envoyer avec diligence à Québec<sup>11</sup>.

Des personnes sont postées en permanence à chacun des feux pour y faire le guet<sup>12</sup>. Dans les lieux habités, les capitaines de milice doivent faire monter la garde, jour et nuit, par deux habitants remplacés toutes les trois heures<sup>13</sup>. Aux emplacements les plus isolés, des gens demeurent à leur poste tout l'été et sont ravitaillés en nourriture et en munitions par les magasins du roi<sup>14</sup>. En 1745, 14 hommes montent la garde des feux de signaux situés dans des lieux éloignés; en 1746 et en 1747, on en compte 18<sup>15</sup>. Il est possible que des Amérindiens aient participé à la surveillance, comme l'avait suggéré le sieur de Léry au gouverneur<sup>16</sup>, bien que rien ne figure aux registres à cet égard.

Ce système de communication pleinement fonctionnel dès 1744 n'a jamais servi durant la guerre de Succession d'Autriche. Aucun navire ennemi ne s'est aventuré assez haut dans le Saint-Laurent pour déclencher une alerte. Cependant, dans la nuit du 27 au 28 juillet 1744, le signal est allumé par inadvertance à la pointe de Lévis et il se propage sur toute la côte<sup>17</sup>. À la vue de ce signal, les gens suivent le protocole établi et les miliciens commencent à converger en masse vers Québec.

## 2. Les postes de vigie

Parallèlement à ce système de transmission d'alerte visant à prévenir l'arrivée de navires ennemis, des postes de vigies sont établis le long du fleuve en période estivale. Ces vigies ont pour mission d'observer les navires remontant le fleuve et de déterminer s'il s'agit d'ennemis. Tout navire canadien, acadien ou français arrivant vers l'un de ces postes doit faire un signal secret pour confirmer qu'il n'est pas un ennemi. Cette vérification est nécessaire, car il n'est pas rare que des forbans hissent un pavillon français pour tromper les vigies avant de passer à l'attaque. Cette ruse a notamment été employée par des flibustiers de New York lorsqu'ils ont attaqué le village de Percé en août 1690<sup>18</sup>.

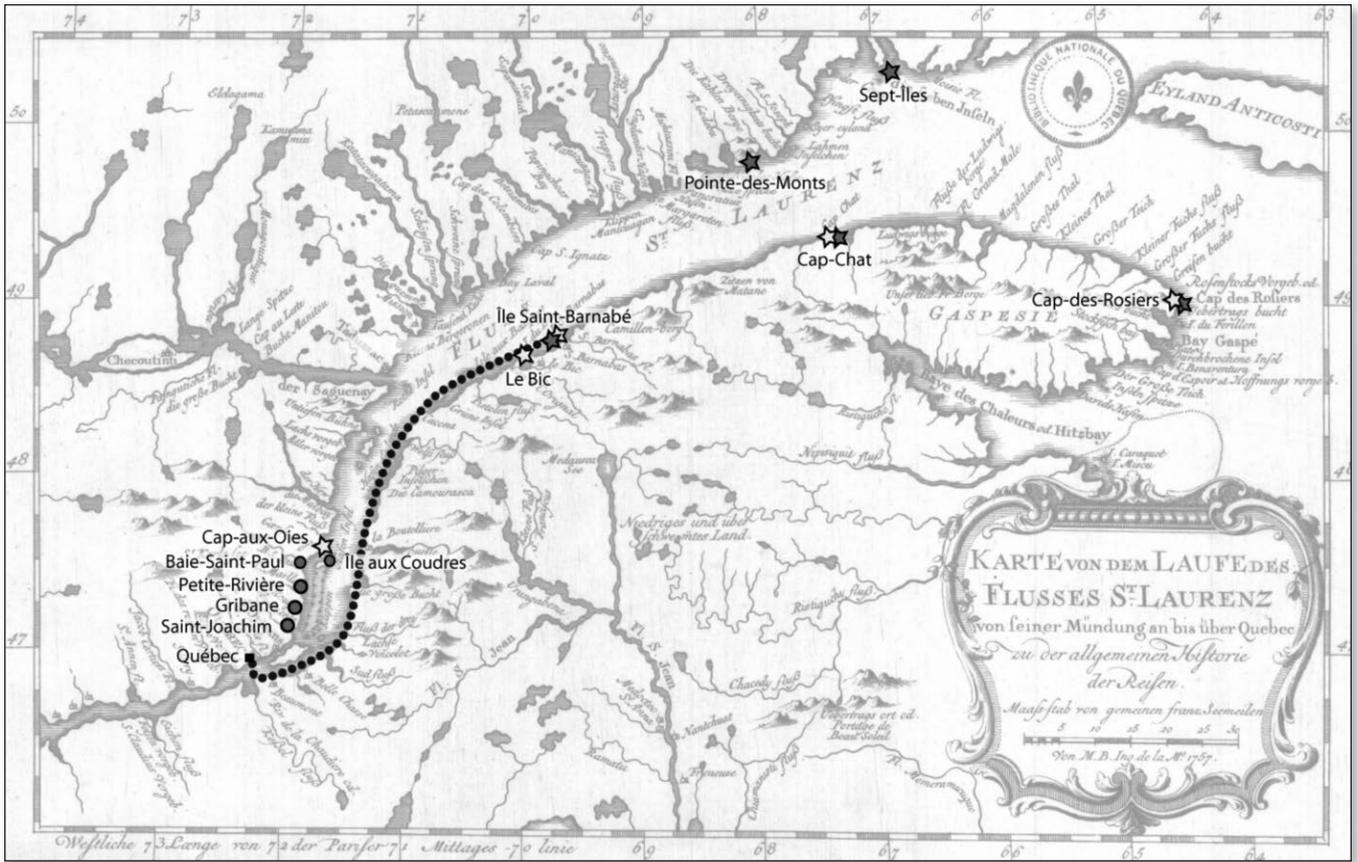
Le signal secret, choisi à Québec, est communiqué aux autorités métropolitaines à la fin de chaque saison de navigation pour être en vigueur seulement la saison suivante<sup>19</sup>. En 1746, par exemple, un navire arrivant en vue d'un poste de vigie doit hisser un pavillon rouge au mât de misaine et un pavillon blanc au mât de beaupré, puis tirer deux coups de canon

consécutifs<sup>20</sup>. Le signal doit être répété si aucune réponse n'est émise depuis la terre. En réponse, l'équipe du poste doit hisser à trois reprises le pavillon de poupe ou de proue d'une des chaloupes, puis tirer deux coups de mousquets.

En cas de message erroné de la part du navire, les gens du poste doivent prendre position pour surveiller l'ennemi et l'empêcher de mettre pied à terre. Un messenger est envoyé à Québec pour signaler la présence d'un ennemi sur le fleuve et, si l'ennemi se rend jusqu'en vue de Rimouski, les feux de signaux d'alarme sont allumés. De plus, si un navire canadien ou français est en patrouille dans le secteur, il doit en être avisé et, dans la mesure de ses capacités, prendre le navire ennemi en chasse pour le capturer<sup>21</sup>.

Si le navire reproduit le signal secret correctement, le commandant du poste de vigie doit monter à bord pour s'informer des renseignements sur le bâtiment, de sa destination, des dernières nouvelles, de la position des navires ennemis, etc<sup>22</sup>. Il doit aussi récupérer le courrier et les colis de très haute importance destinés aux dignitaires de la colonie et s'assurer de les acheminer à Québec. Les commandants de postes font aussi part au gouvernement de ce qui se déroule dans leur secteur et de tout autre renseignement utile<sup>23</sup>.

L'un des premiers postes de vigie mis en place est celui de l'île Saint-Barnabé, en 1744. D'autres s'ajoutent l'année suivante, situés à divers points stratégiques le long du fleuve (figure 1). Leur corps de garde compte un commandant, bien souvent un capitaine de navire,



Légende

- ★ Poste de vigie (1744-1748)
- ☆ Poste de vigie (1756-1760)
- Cajeux d'artifice (1745-1748)
- Cheminement approximatif de la chaîne de feux de signaux d'alarme (1744-1748)

Fonds de carte :

Jacques Nicolas BELLIN. *Karte von dem Laufe des Flusses St-Laurenz*. 1757, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, G 3312 55 1757 B4 CAR.

Figure 1. Localisation des postes de vigie, des feux de signaux d'alarme et des cajeux d'artifice lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) et de la guerre de Sept Ans (1756-1760).

Dessin de l'auteur.

un à trois maîtres de chaloupes, et entre 10 à 40 hommes<sup>24</sup>. La majorité du matériel et des vivres nécessaires au maintien de ce corps est fournie par les magasins du roi à Québec et acheminée par chaloupes au moins une fois par année. En 1747, par exemple, trois chaloupes ont servi au réapprovisionnement des divers postes du fleuve<sup>25</sup>.

### 2.1 Cap-des-Rosiers

Le premier poste de vigie que rencontrent les navires qui pénètrent le fleuve par la voie de navigation sud est celui de Cap-des-Rosiers (figure 1). Celui-ci semble avoir été établi en 1746, année où l'on retrouve une première mention claire de son existence dans la correspondance de l'intendant et du gouverneur<sup>26</sup>. Un document de 1745 indique que l'un des frères Lefebvre de Bellefeuille, seigneurs

de Pabos, était déjà posté en vigie depuis quelque temps dans le secteur de Gaspé<sup>27</sup>. Nous ignorons s'il occupait le site de Cap-des-Rosiers ou s'il s'était installé ailleurs dans les environs.

Le rôle de ce poste est similaire à celui des autres, bien qu'il remplisse quelques fonctions supplémentaires. Il sert d'abord de relais pour les communications entre le Canada et l'Acadie, ainsi

que pour celles des habitants isolés tels que le père L'Estage, missionnaire à Restigouche. Le poste assure aussi la transmission des lettres, des ordres, des requêtes et des nouvelles entre les divers intervenants alliés de la guerre. Ainsi, c'est le poste de Cap-des-Rosiers qui assure toutes les communications de la flottille canadienne du sieur de Ramsay dans la baie de Gaspé, du 16 juin au 3 juillet 1746<sup>28</sup>. Il est aussi utilisé comme position de repli par des familles acadiennes qui fuient la guerre et qui cherchent à se réfugier à Québec<sup>29</sup>. Il offre enfin un soutien militaire aux habitants de la région. En 1747, par exemple, le commandant du poste demande au gouverneur de lui envoyer des armes supplémentaires pour ravitailler le capitaine de milice Jean Barré, basé à Grande-Rivière, qui a su repousser l'ennemi<sup>30</sup>.

En 1746, le poste est placé sous le commandement de Joseph Perthuis. Celui-ci arrive sur place le 10 mai, à bord d'une biscàienne, la *Vigilante*, et y demeure jusqu'au 24 octobre<sup>31</sup>. Il est accompagné d'un maître de chaloupe qui pilote la *Vigilante* ainsi que de neuf matelots qui se trouvent à bord de l'embarcation. L'effectif de Perthuis diminue dangereusement durant la saison, en raison des diverses tâches que ses hommes doivent accomplir. Vers la fin de l'été, il ne lui reste plus que deux des 10 hommes, l'un étant tombé d'une falaise et les autres étant tous partis en mission<sup>32</sup>. Un canot d'écorce et une chaloupe chargée d'hommes et de vivres lui sont envoyés en renfort au début septembre<sup>33</sup>.

Au début de l'année 1747, on ordonne à un certain Olivier<sup>34</sup> de se rendre, de Grande-Rivière, au poste

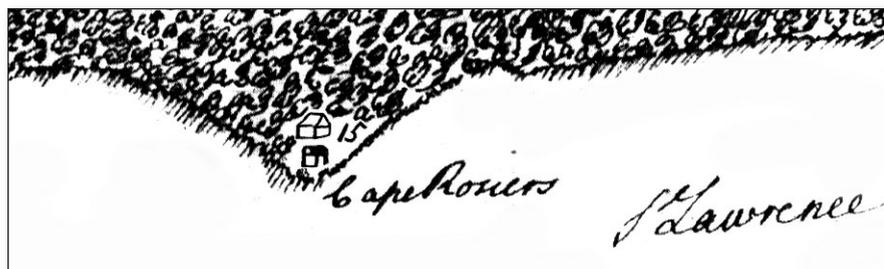


Figure 2. Le cap des Rosiers : détail d'un plan de la baie de Gaspé en 1758.

Thomas Bell, *My Journal of the Gaspée Expedition & Other Matters*, 1758, Bibliothèque et Archives Canada, collection Northcliffe, MG18, MV15.

de Cap-des-Rosiers avec deux hommes, dont Jean Barré, pour surveiller les lieux en attendant l'arrivée du commandant envoyé de Québec<sup>35</sup>. Le capitaine Aubert prend le commandement du poste le 27 avril, accompagné d'un maître de chaloupe et des 15 matelots qui se trouvaient sur son embarcation<sup>36</sup>. Le même jour, deux autres chaloupes, la *Diligente* et la *Levette*, arrivent de Québec pour renforcer le poste<sup>37</sup>, avec chacune un maître de chaloupe et 11 matelots à bord<sup>38</sup>. En tout, ce sont 41 personnes qui sont postées à Cap-des-Rosiers pour la période estivale. Le 5 juillet, de la même année, le poste reçoit un ravitaillement provenant des magasins du roi composé de vivres, de 200 livres de poudre, de balles, de munitions et de cordages, ainsi que du nécessaire pour équiper les biscàiennes appartenant aux habitants de la région au cas où elles devraient être réquisitionnées<sup>39</sup>. En 1748, le sieur Aubert reprend le commandement du poste et s'y rend cette fois avec deux biscàiennes<sup>40</sup>. Il ne semble toutefois disposer que de 10 hommes pendant la plus grande partie de la saison.

Les archives ne mentionnent plus de vigie à Cap-des-Rosiers après la fin de la guerre. Cependant,

certain documents relatifs à la guerre de Sept Ans permettent de croire que ce site aurait pu être réutilisé. Lors de l'attaque anglaise de la Gaspésie en 1758, Thomas Bell, l'aide de camp du général Wolfe, dessine un croquis de la baie de Gaspé sur lequel il indique la présence de maisons au « Cape Rosiers » (figure 2). Il précise qu'une garde venue de Québec y séjourne, du printemps à l'automne, pour maintenir une surveillance accrue et pour transmettre des renseignements à la capitale<sup>41</sup>. Bien qu'aucune vigie ne semble présente sur le site en 1758, il est possible qu'on l'ait occupé après 1748.

## 2.2 Cap-Chat

Si l'on continue de monter sur la rive sud du fleuve, le poste d'observation suivant est celui qui se trouve « au Capchat même du Capchat » (figures 1 et 3<sup>42</sup>). La mise en place d'un corps de garde à cet endroit semble dater du 10 mai 1746, au moment où le sieur Bazin<sup>43</sup> s'y installe sous les ordres du gouverneur de Beauharnois<sup>44</sup>. C'est avec la *Diligente* qu'il s'y rend, en compagnie d'un maître de chaloupe et de neuf hommes. Bazin demeure cinq mois et 15 jours à Cap-Chat, puis retourne à Québec pour l'hiver<sup>45</sup>.



Figure 3. *Rocky Headland of Cape Chatte bay.*

George R. Dartnell, *Brief Narrative of the Shipwreck of the Transport « Premier »*, Londres, Jeremiah How, 1845, p. 6.

Le 5 août 1746, Michel de Salaberry se rend au poste pour y observer le mouvement des navires. Il a pour mot d'ordre de se rapporter au sieur Bazin et de remonter rapidement à Québec s'il constate la présence d'ennemis<sup>46</sup>. Il prend place à bord de la *Saint-Augustin*, une chaloupe qui compte à son bord un maître de chaloupe et huit matelots<sup>47</sup>. Le groupe demeure dans le secteur jusqu'au 29 septembre 1746 sans rien observer d'anormal.

En 1747, c'est au tour du sieur Massé<sup>48</sup>, capitaine de navire, d'assurer le commandement du poste. Arrivé sur place avec la *Vigilante*, il y reste durant six mois avec ses 12 hommes d'équipage<sup>49</sup>. L'année suivante, le commandement est confié au capitaine Abel<sup>50</sup>, qui demeure sur place pendant toute la période estivale, vraisemblablement en compagnie de six personnes<sup>51</sup>. Le poste semble être délaissé à la fin de la guerre, puis en 1759, le gouverneur de Vaudreuil demande au sieur Aubert d'y

envoyer des gens en mission de découverte, comparable à celle de la vigie<sup>52</sup>.

### 2.3 Sept-Îles et Pointe-des-Monts

Durant la guerre de Succession d'Autriche, des postes de vigie sont aussi installés sur la rive nord du fleuve pour y surveiller la voie de navigation (figure 1). Nous ne savons toutefois que peu de choses sur ceux-ci. Le premier poste de guet établi sur cette rive est celui de Sept-Îles, en service de 1744 à 1746<sup>53</sup>. Il est possible que

l'établissement et la gestion de ce poste aient d'abord été confiés à des résidents du poste de traite de Sept-Îles (compris dans le « Domaine du roi ») et à des Amérindiens du secteur, puisqu'aucun contingent n'est envoyé de Québec en 1744. Du 26 juin au 14 octobre 1745, partis de Québec à bord de la *Saint-Pierre*, un maître de chaloupe et six matelots sont envoyés en mission de découverte à Sept-Îles<sup>54</sup>. Avant le départ, la chaloupe est radoubée aux frais du roi, tandis que le matériel nécessaire et les vivres sont fournis par ses magasins. Des indices permettent de croire qu'une autre vigie aurait pu être installée à Pointe-des-Monts la même année<sup>55</sup>.

Au printemps 1746, un nouveau contingent de Québec est envoyé à Sept-Îles pour y assurer la vigie. Les engagés du poste de traite et les Amérindiens qui ont monté la garde les années précédentes à Sept-Îles reçoivent l'ordre d'établir un nouveau poste de vigie à Pointe-des-Monts<sup>56</sup>. On ne connaît toujours pas la composition de l'équipage qui est envoyé à Sept-Îles en 1746 ni si les personnes qui gardent le poste de Pointe-des-Monts sont remplacées au cours de l'été. On sait cependant que deux embarcations, la *Pie* et la *Charmante*, sont affectées à la région. La première est en mission du 18 juin au 27 juillet avec un équipage composé d'un maître de chaloupe et de huit matelots<sup>57</sup>. La seconde, sous les ordres du sieur Gabory, demeure en mission du 28 août au 17 octobre, avec neuf membres d'équipage à son bord. Aucune information sur ces vigies n'a été trouvée pour l'année 1747.

#### 2.4 L'île Saint-Barnabé

Le poste de l'île Saint-Barnabé, au large de Rimouski, est l'un des premiers postes d'observation mis en place (figure 1). L'implantation de ce poste s'effectue en parallèle avec le développement du réseau des feux de signaux, dont le premier est aménagé sur l'île. À partir de Rimouski, le taux d'occupation de la rive est assez élevé pour que le signal des feux se transmette rapidement d'un village à l'autre.

La première vigie sur l'île Saint-Barnabé est établie en 1744 par Jean-Baptiste D'Amours dit de Plaine, qui reçoit l'ordre de s'y poster après avoir complété la mise en place des feux d'alarme<sup>58</sup>. En 1745, c'est René-Ovide Hertel de Rouville qui est le commandant du poste, où il demeure du 24 mai au 21 octobre<sup>59</sup>. Il dispose d'une biscayenne, *L'Hirondelle*, et est accompagné d'un maître de chaloupe et de six matelots<sup>60</sup>. Les vivres pour le voyage et pour le séjour estival leur sont fournis par le sieur Le Roux de Vauclerisse, basé à Québec.

L'année suivante, le sieur de Plaine doit inspecter la chaîne de feux de signaux, incluant celui de l'île Saint-Barnabé. Le sieur Rouville, lui, est toujours responsable de la vigie et s'y rend le 21 avril 1746. Il y reste au total cinq mois et 18 jours, en compagnie d'un maître de chaloupe et de neuf matelots<sup>61</sup>. À son retour à Québec, en fin de saison, Rouville est nommé lieutenant-général de Trois-Rivières. Malgré cette nomination, il reprend son poste à l'île Saint-Barnabé l'année suivante<sup>62</sup>; il y arrive le 10 mai 1747 à bord de *L'Hirondelle* et y demeure cinq mois et 15 jours

avec 11 hommes<sup>63</sup>. En 1748, Rouville commande encore le corps de garde de l'île, cette fois avec neuf personnes sous ses ordres<sup>64</sup>.

Entre la fin de la guerre de Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans, aucune vigie ne semble être postée à l'île Saint-Barnabé. En 1759, le gouverneur de Vaudreuil confie au sieur Aubert le commandement des vigies de l'île Saint-Barnabé et de Cap-Chat<sup>65</sup>. En 1760, une dizaine de jours avant la bataille de Sainte-Foy, le même gouverneur charge Paul Lepage de Molé, coseigneur de Rimouski et capitaine de milice, de se poster en vigie sur l'île Saint-Barnabé<sup>66</sup>. Les ordres de Vaudreuil précisent qu'il doit se placer à la position la plus favorable à l'observation des vaisseaux qui remontent le fleuve. À l'instar des instructions précédemment en vigueur, il doit confirmer l'identité de chaque navire à l'aide d'un signal secret, y monter à bord après avoir confirmé qu'il s'agit bien d'alliés pour y recueillir les nouvelles et le courrier. La vigie de l'île Saint-Barnabé est cependant placée sous les ordres du poste établi au Bic.

#### 2.5 Le Bic

Le Bic représente l'un des rares havres sûrs de la rive sud du Saint-Laurent. C'est probablement pour cette raison qu'on y établit durant la guerre de Sept Ans un nouveau poste de vigie destiné à la surveillance des navires qui passent au large ou qui chercheraient à s'y abriter. Au printemps 1760, c'est le sieur Legris, un officier de milice de Montréal, qui y est envoyé en découverte. Bien qu'il a sous son autorité la vigie de Saint-Barnabé<sup>67</sup>, les mêmes tâches que celles de Paul Lepage de Molé lui sont

attribuées, et la hiérarchie veut qu'il soit responsable de faire part de ses observations au gouverneur et de lui acheminer le courrier des dignitaires. Ironiquement, pendant l'été 1760, le Bic est aussi occupé quelque temps par des navires anglais postés en vigie<sup>68</sup>. Les postes du Bic, de l'île Saint-Barnabé et du cap aux Oies passent toutefois inaperçus aux yeux de l'envahisseur et demeurent en fonction jusqu'à la capitulation de Montréal<sup>69</sup>.

### 2.6 Cap-aux-Oies

Le dernier poste de vigie établi par les Français est installé en 1760 à Cap-aux-Oies, un peu en aval de l'île aux Coudres, dans Charlevoix<sup>70</sup>. Comme les autres postes, celui de Cap-aux-Oies doit observer les navires et vérifier leur identité. On y affecte également bon nombre de pilotes qui doivent permettre aux navires de ravitaillément attendus par la colonie de remonter le fleuve en toute sécurité. Comme la flotte française ne peut pas pénétrer le Saint-Laurent, c'est à Restigouche, au fond de la baie des Chaleurs, que les renforts et le matériel sont débarqués. Étant donné que la circulation sur le fleuve est très difficile jusqu'à Cap-aux-Oies, l'approvisionnement en vivres et le soutien du poste sont fournis par les capitaines des compagnies basées à L'Isle-aux-Coudres et aux Éboulements.

### 3. Les cajeux d'artifice

Pendant la guerre de Succession d'Autriche, Charlevoix remplissait une fonction plus importante dans la stratégie de défense maritime du Canada. Il ne s'agissait alors pas simplement de surveiller l'ennemi, mais bien de l'empêcher de remonter plus haut dans le fleuve. De 1745 à 1748,

le secteur de L'Isle-aux-Coudres, de Petite-Rivière, de Baie-Saint-Paul et de La Gribane constitue en effet l'une des plus importantes lignes de défense de la colonie. En 1745, le gouverneur de Beauharnois y fait entreprendre la construction de nombreux cajeux d'artifices, qui ressemblent à des brûlots et qui consistent en des radeaux de bois carrés chargés de poudre et de matière inflammable<sup>71</sup>. Ils sont remorqués par des chaloupes, puis laissés à la dérive vers la flotte ennemie dans le but que leur explosion endommage ou détruise ses navires. Une autre technique, proposée par le sieur de Léry, est de relier les radeaux les uns aux autres pour qu'ils forment une chaîne destinée à exploser à proximité des navires<sup>72</sup>. D'autres cajeux sont mis en place à l'Anse-des-Mères, près de Québec.

Sous l'autorité d'un certain sieur Cartier, 12 cajeux sont ainsi construits en 1745 à La Gribane, près de Saint-Joachim, et à L'Isle-aux-Coudres<sup>73</sup>. Jusqu'en 1748, de nombreux autres sont fabriqués par des habitants de l'île et de plusieurs localités de la région<sup>74</sup>. Chaque année, le sieur de Lanaudière est non seulement responsable de recruter 175 hommes de Côte-du-Sud, qui seront entraînés au maniement des cajeux, mais aussi de trouver les embarcations nécessaires à leur manœuvre<sup>75</sup>. Cartier est le commandant à la fois responsable de l'entraînement des hommes et de l'attaque des navires ennemis qui pourraient se présenter<sup>76</sup>. Basé à L'Isle-aux-Coudres, il est secondé par Jean Perron à La Gribane, par le sieur Martel à Baie-Saint-Paul et par le sieur Rancourt à Saint-Joachim<sup>77</sup>. Aucune de ces armes n'a été employée. Elles auraient été démantelées après la guerre.

### 4. Un système intégré et adapté

Toute cette infrastructure ne représente pas simplement un ensemble de dispositifs défensifs isolés (feux de signaux d'alarme, postes de vigie et cajeux d'artifice); elle constitue un système de surveillance, de communication et de défense maritimes. L'établissement des différents éléments est le résultat d'une stratégie globale basée sur leur interaction, qui témoigne d'une évaluation des risques soulevés par la navigation sur le fleuve. À cet égard, les emplacements choisis pour ériger les différentes structures démontrent que les autorités avaient une bonne connaissance du fleuve et du territoire qui le bordait. Plusieurs de ces lieux sont déjà reconnus comme des sites importants dans l'histoire de la navigation fluviale. Par exemple, le poste de Cap-des-Rosiers est situé à proximité de la plus importante rade de la région, la baie de Gaspé, où les navires vont fréquemment trouver refuge. Cet emplacement stratégique permet donc de recueillir facilement des renseignements sur la navigation atlantique et des nouvelles provenant d'Europe, tout en observant les navires qui pénètrent le fleuve. En amont, des vigies liées par des axes transversaux sont mises en place sur des lieux notamment fréquentés par les navires qui empruntent les gyres de l'estuaire<sup>78</sup>. Le premier de ces axes est celui qui relie Sept-Îles à Mont-Louis, où se tiennent parfois des navires britanniques et des forbans à l'affût des navires français. Il est toutefois moins courant que des ennemis soient aperçus à la hauteur de l'axe entre Pointe-des-Monts et Cap-Chat et, si c'était le cas, leur objectif serait probablement d'attaquer directement Québec. Si les navires

sont détectés à Rimouski, cet objectif apparaît alors indéniable et il convient de déclencher immédiatement les feux de signaux pour lancer l'alerte et prévenir en amont les lignes de défense de se tenir prêtes. Le secteur de L'Isle-aux-Coudres constitue quant à lui le dernier rempart avant Québec. La présence de courants, de marées et la main-d'œuvre abondante dans ce secteur sont favorables à la mise en place et au déploiement d'une batterie de cajeux d'artifice. Si les ennemis devaient franchir cette ligne, ce sont alors les brûlots de l'Anse-des-Mères et les défenses de la capitale qui seraient mis à l'épreuve<sup>79</sup>.

### 5. Perspectives archéologiques

En analysant l'information recueillie dans les documents d'époque, il est possible d'imaginer la forme que ces installations défensives ont pu prendre sur la terre ferme et les traces qu'elles ont pu y laisser. Les données pourraient être utiles pour orienter d'éventuelles recherches archéologiques sur les sites de ces installations. Ces recherches pourraient quant à elles offrir un précieux complément aux données historiques, puisqu'elles pourraient livrer des données que l'on trouve rarement dans les sources manuscrites, telles que la présence d'Amérindiens et les conditions de vie dans les diverses installations.

En premier lieu, le réseau de feux de signaux mis en place entre Rimouski et Québec consiste vraisemblablement en des plates-formes légèrement surélevées, où pouvait être aménagé un bûcher. Chacun des feux doit être visible depuis les installations similaires établies en amont et en aval. Par

conséquent, les pointes de terre, les promontoires et les îles offrent les sites les plus propices. Les sites sélectionnés sont aménagés : d'abord dégagés de toute obstruction, ils sont ensuite partiellement déboisés pour assurer que le bûcher soit visible. Des bâtiments, si rudimentaires soient-ils, sont probablement construits à proximité des installations les plus isolées pour loger le personnel et pour entreposer leurs vivres et leur équipement.

En général, les postes de vigies doivent aussi être positionnés sur des îles ou des pointes, qui donnent notamment une vue plus ouverte sur le fleuve et qui facilitent donc la surveillance des navires. On peut aussi penser qu'on favorise des postes d'observation en hauteur, tels que des promontoires ou des falaises, autant pour le point de vue qu'ils offrent que pour leur position défensive avantageuse.

Les infrastructures de ces vigies peuvent comprendre trois pôles distincts correspondant chacun à des fonctions différentes. Le premier, l'espace servant à faire le guet, se positionne inévitablement au plan le plus près des berges. Les installations, s'il y en a, doivent être très discrètes pour ne pas être repérées par l'ennemi. Le second, l'endroit où les embarcations (chaloupes et canots) sont stationnées, favorise vraisemblablement un endroit où de petites anses permettent de les mettre en rade ou de les hisser sur la berge. C'est à partir de cet endroit qu'est émis le signal de réponse aux navires alliés et que partent les commandants pour les arraisonner. Le troisième pôle regroupe les installations servant

au séjour du personnel sur place durant l'été. Logiquement, cet espace devrait être en retrait des deux premiers pôles, pour cacher à l'ennemi l'existence d'une vigie ou pour l'empêcher d'estimer ses effectifs. On peut envisager que les corps de garde comptent au moins un ou deux bâtiments, car ce sont 10 à 40 personnes qui doivent être hébergées pendant cinq à six mois. Le premier bâtiment construit est vraisemblablement le logis, qui sert aux équipages et au commandant. Il doit être accompagné d'au moins un bâtiment attenant où sont entreposés les vivres, le matériel, les munitions, ainsi que les barils de poudre noire, une matière hautement explosive. Des bâtiments annexes ou d'autres installations peuvent être réalisées durant le séjour du personnel, telles que des latrines, des puits ou des aqueducs, et même des jardins.

Dans le cas du site de Cap-des-Rosiers, l'emplacement le plus indiqué pour installer une vigie est celui où se trouve aujourd'hui le phare. Ce poste se compose vraisemblablement d'au moins deux bâtiments, comme l'illustre le plan de 1758 de Thomas Bell, dont l'un doit loger de 20 à 40 personnes (figure 2). Il est possible que des cabanes aient été construites à proximité, en 1747, pour loger des effectifs plus importants. Le poste doit aussi compter un magasin où sont conservés les vivres, le matériel et la poudre nécessaires autant pour le poste lui-même que pour le ravitaillement des habitants du secteur.

Il est difficile de situer la vigie de l'île Saint-Barnabé, mais il est possible que le poste d'observation ait été situé à la pointe nord-est de l'île, le plus près des navires

remontant le fleuve. Un bâtiment pour loger les hommes devait être situé en retrait du point d'observation, peut-être accompagné d'un magasin pour les vivres et le matériel. Il demeure toutefois possible que le personnel du poste ait résidé dans des bâtiments existants sur l'île. L'occupation de la rive sud de l'île à cette époque est attestée par des documents d'archives, ainsi que par les fouilles archéologiques menées par l'Université du Québec à Rimouski qui ont permis la découverte de divers artefacts associés au Régime français<sup>80</sup>. Enfin, il est concevable que le feu de signal soit situé à la pointe nord-est de l'île, à proximité du point d'observation. Si le feu suivant était sur l'île du Bic, un feu sur la rive sud de l'île aurait été bien visible de Rimouski, mais aurait exigé une large trouée pour l'être du Bic. La pointe ouest de l'île, dégagée et bien visible du Bic, est peut-être un emplacement plus favorable.

Finalement, il est probable que la construction des cajeux d'artifice ait été réalisée dans

des anses de l'île aux Coudres et de Charlevoix. Ces structures ont ensuite été remorquées dans les secteurs les plus propices à leur déploiement. La construction et l'entretien de ces cajeux n'ont probablement laissé que des traces éphémères dans l'environnement et il est peu probable que des fouilles archéologiques puissent les révéler. Au mieux, on pourrait espérer trouver les traces de campements établis à proximité pour loger les hommes affectés à leur manœuvre, dans le cas où les cajeux aient été stationnés dans des endroits isolés. Dans le cas contraire, le personnel a bien pu être logé chez l'habitant, ce qui n'a laissé aucune trace matérielle.

### **Conclusion**

Lors de la guerre de Succession d'Autriche, le gouvernement de Québec a mis en place dans l'estuaire du Saint-Laurent de nombreuses installations côtières composant un système intégré de surveillance, de communication et de défense maritimes. Malgré l'importance du territoire à couvrir,

la force de ce système reposait sur l'interrelation des diverses installations, sur la vitesse de transmission des renseignements et sur le soutien actif des habitants.

Les diverses installations liées au système n'ont pas été mises à l'épreuve lors de la guerre de Succession d'Autriche, hormis celles de Cap-des-Rosiers. Elles sont toutefois pleinement fonctionnelles et tout un personnel est employé à leur déploiement et à leur soutien. L'efficacité du système est donc liée à une solide connaissance du fleuve Saint-Laurent et des routes de navigation en aval de Québec, de même qu'à la complémentarité et à l'intégration de ses composantes. La nature exacte des installations, leur organisation spatiale, ainsi que le quotidien et l'identité du personnel sont des aspects qui échappent toutefois à l'analyse historique et qui demeurent obscurs. Seules des fouilles archéologiques pourraient nous aider à les démystifier.

## Notes

- 1 L'auteur est archéologue spécialisé dans la période historique et l'ethnologie en Gaspésie.
- 2 Nous employons le terme *Canadiens* dans son sens géopolitique original, c'est-à-dire pour désigner les descendants de colons d'origine française qui se sont établis dans la vallée du Saint-Laurent et les territoires qui en dépendaient. À cet égard, nous considérons que l'Acadie et la Louisiane constituaient des régions de la Nouvelle-France au même titre que le Canada.
- 3 Tommy Simon Pelletier, *Vivre et pêcher dans les Notre-Dame*, Presses de l'Université Laval, Québec, 2014, p. 46; « Exposition des observations et données d'après lesquelles a été imprimé la carte du golfe et fleuve Saint-Laurent », vers 1755, Archives nationales d'outre-mer, Archives des Colonies (désormais : ANOM, AC), série C11E, vol. 13, f. 75-100v.
- 4 Lettre de Hocquart au ministre, 22 juillet 1744, ANOM, AC, série C11A, vol. 81, f. 251-254v.
- 5 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744, ANOM, AC, série C11A, vol. 82, f. 159-164.
- 6 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, E1, S1, P3627, Fonds Intendants : Ordonnances.
- 7 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 136-136v; « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 101-172v; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747, ANOM, AC, série, C11A, vol. 87, f. 22-97v.
- 8 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 9 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « Journal de la Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 10 *Ibid.*; Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 11 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 12 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 13 « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Cerry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 14 « Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés », 22 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 137-137v; « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 15 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746, ANOM, AC, série, C11A, vol. 117, f. 76-76v; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747, ANOM, AC, série C11A, vol. 117, f. 199-199v.
- 16 « Dispositions pour la défense de Québec et du pays remise à monsieur le marquis de Beauharnois », 15 mars 1745, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 2, Québec, Archives de la province de Québec, 1939 p. 53-60.
- 17 Lettre de Hocquart au ministre, 29 octobre 1744.
- 18 Tommy Simon Pelletier et Françoise Duguay, *Étude de caractérisation archéologique du site patrimonial de Percé*, Ville de Percé, rapport inédit, 2015, p. 22; « Commission de Jacob Leisler lieutenant gouverneur à William Mason », 19 mai 1690, dans E. B. O'Callaghan (édit.), *The Documentary History of the State of New York*, volume 2, Albany, Weed, Parsons & Co., 1850, p. 141; « Lettre de Robert Sinclair », 23 février 1691, dans *Ibid.*, p. 228-230.
- 19 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 20 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746, ANOM, AC, série, C11A, vol. 85, f. 36-37.
- 21 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 22 *Ibid.*
- 23 *Ibid.*; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 24 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 25 *Ibid.*; « Extrait des munitions, marchandises et vivres qui ont été délivrés », 22 octobre 1745.
- 26 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 27 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, septembre-octobre 1745 », ANOM, AC, série C11A, vol. 83, f. 3-36v.
- 28 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; Journal de Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard de Beaujeu relatant la campagne de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay en Acadie, 1746-1747, ANOM, AC, série C11A, vol. 87, f. 314-362.
- 29 *Ibid.*
- 30 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 31 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 32 Journal de Daniel-Hyacinthe-Marie Liénard de Beaujeu, 1746-1747.

- 33 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 34 Il est possible que ce soit Abel Olivier, un capitaine de navire.
- 35 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 36 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 37 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 38 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 39 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.
- 40 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748 ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 175-225; « État des postes à Garnir en Canada », septembre 1748, ANOM, AC, série C11A, vol. 118, f. 164-164v.
- 41 Thomas Bell, *My Journal of the Gaspée Expedition & Other Matters*, 1758, Bibliothèque et Archives Canada, collection Northcliffe, MG18, MV15 (texte original en anglais : "to keep a sharp look and send intelligence to Quebeck").
- 42 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746.
- 43 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents.
- 44 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 45 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 46 « Ordre du gouverneur général Beauharnois à Michel Salaberry », 3 août 1746.
- 47 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 48 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents, mais il pourrait s'agir de Pierre-Marie Massé.
- 49 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 50 Son prénom n'est pas mentionné dans les documents.
- 51 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748; « État des postes à Garnir en Canada », septembre 1748.
- 52 « Lettre du marquis de Vaudreuil à Léry », 18 juin 1759, BAC, MG18-MS1 (Papiers Robert Monckton), vol. 24.
- 53 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », septembre octobre 1745.
- 54 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745.
- 55 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », septembre octobre 1745.
- 56 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746.
- 57 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 58 « Lettre de Hocquart au ministre », 22 juillet 1744; « Mémoire de l'intendant Hocquart pour Messieurs De Pleine et Derry dans le voyage qu'ils ont à faire à la côte du sud », 21 juin 1744.
- 59 *Ibid.*
- 60 « État de la dépense qui a été faite pour l'équipement de deux chaloupes d'observation », 24 octobre 1745.
- 61 « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 26 octobre 1746.
- 62 « Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre », 23 septembre 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 85, f. 21-23.
- 63 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747; « État de la dépense faite pour l'équipement de plusieurs chaloupes », 21 octobre 1747.
- 64 « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748; « État des postes à garnir en Canada », septembre 1748
- 65 « Journal de Mr de Léry », 1759, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 3, Québec, Archives de la province de Québec, 1939 p. 26-39.
- 66 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760, BAC, MG18-K8 (Relations et journaux de différentes expéditions), vol. 13, p. 291-293.
- 67 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760.
- 68 « Lettre de Vaudreuil à Lévis », 9 mai 1760, dans *Lettre du Marquis de Vaudreuil au chevalier de Lévis*, Québec, Demers et frères, 1895, p. 178-179.
- 69 « Lettre de Vaudreuil de Cavagnial au ministre », 26 juin 1760, ANOM, AC, série C11A, vol. 105, f. 96-97.
- 70 « Ordre du gouverneur général de Vaudreuil au sieur Legris », 16 avril 1760.
- 71 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746. Louise Dechêne, *Le peuple, l'état et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 401.
- 72 « Disposition de la manœuvre que feront les brûlots », 30 mars 1745, dans Pierre-George Roy, *Inventaire des papiers de Léry*, volume 2, p. 61-63.
- 73 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1745 », 22 octobre 1745, ANOM, AC, série C11A, vol. 84, f. 131-131v.
- 74 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1746 », 26 octobre 1746.
- 75 « Extrait en forme de journal de ce qui s'est passé entre décembre 1745 et novembre 1746 », 1746; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1746 et octobre 1747 », 1747.

76 *Ibid.*; « Journal de La Galissonnière et Hocquart concernant ce qui s'est passé entre novembre 1747 et octobre 1748 », 1748.

77 *Ibid.*

78 Mouvement d'eau de surface en rotation entre les deux rives du

fleuve et du golfe Saint-Laurent. La gyre la plus connue est celle d'Anticosti.

79 « État de la dépense faite à Québec pour la construction de cajeux d'artifice en 1746 », 26 octobre 1746, ANOM, AC, série C11A, vol. 117, f. 75-75v.

80 Manon Savard, Nicolas Beaudry et Dominique Lalande, « Un bilan des travaux archéologiques récents sur l'île Saint-Barnabé (Rimouski) », *L'Estuaire*, n° 71, juin 2011, p. 27-35.



VOICI UNE DE NOS  
SALLES DE CLASSE.

UNE AUTRE FAÇON  
D'ÉTUDIER.

Les études de premier cycle en histoire à l'UQAR. Parcourez le terrain, faites l'histoire.

- Baccalauréat spécialisé en histoire
- Majeure en histoire
- Mineure en histoire

**UQAR**